



PSCO

Qualifié eIDAS



Avec ClearBUS, on disrupte !

**Lettres Recommandées Électroniques
et Courriers dématérialisés**



ClearBUS | 75 rue Ampère - 38000 Grenoble
www.clearbus.fr - commercial@clearbus.fr - 09 83 25 26 45



PLAQUETTE D'INFORMATION



Courriers dématérialisés et Lettres Recommandées Électroniques

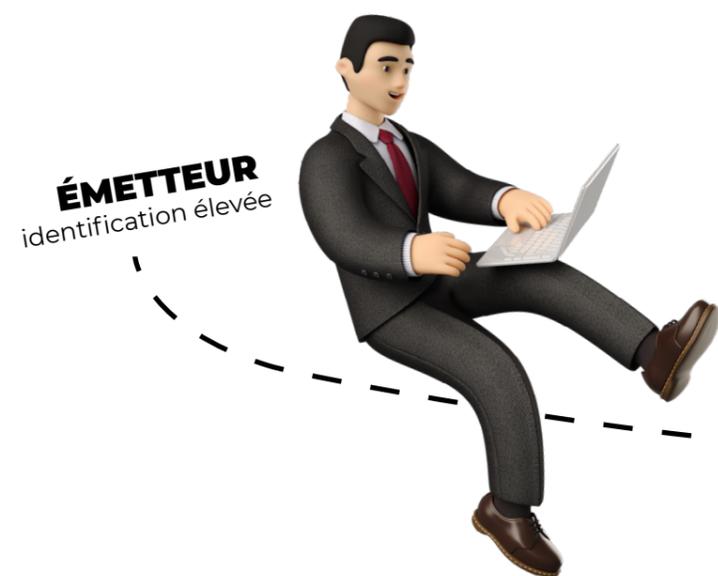
Les avantages ClearBUS

-  **Valeur légale du courrier numérique**
-  **Traçabilité des échanges**
Suivi de tous les courriers émis et reçus
-  **Horodatage probant**
Valeur identique au cachet de La Poste

-  **Tarifs avantageux**
Recommandé avec AR : 2,30 € H.T.
-  **Disponibilité**
24h/24 et 7j/7

Envoyer vos courriers en toute simplicité

- Courrier simple
- Courrier prioritaire
- Courrier recommandé / confirmé
- Courrier recommandé avec AR



DESTINATAIRE
identification substantielle
Notifié par mail et téléphone

Validité des courriers

Article 93 de la Loi sur la République Numérique
(Loi n°2016-1321) du 7 octobre 2016 pour une
République Numérique

*Respect de l'article L. 100 du Code des Postes et des
Communication Électroniques (CPCE)*

Conforme au Décret n°2018-347 du 9 mai 2018
relatif à la Lettre Recommandée Électronique

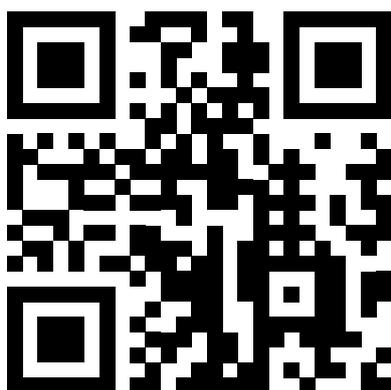


Avec ClearBUS, on disrupte !



75 rue Ampère
38000 Grenoble
Tél : 04 85 02 96 34
Mail : contact@clearbus.fr

ClearBUS - Commercial
Tél : 09 83 25 26 45
Mail : commercial@clearbus.fr



« L'envoi recommandé électronique est équivalent à l'envoi par lettre recommandée, dès lors qu'il satisfait aux exigences de l'article 44 du règlement (UE) n° 910/2014 du 23 juillet 2014 »

